



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE  
ET POPULAIRE



Au service  
des peuples  
et des nations

## Termes de références pour les services d'un prestataire individuel (IC)

**Projet:** Elaboration d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et des connaissances traditionnelles associées en conformité avec la Convention sur la diversité biologique et son Protocole de Nagoya en Algérie

### I. INFORMATION GENERALE

<i>Intitulé de la mission :</i>	<b>Expert national juriste en droit de l'environnement, de la biodiversité et sur l'accès et le partage des avantages (APA) (EN1).</b>
<i>Référence :</i>	
<i>Type de contrat :</i>	Individual Contract
<i>Durée du contrat :</i>	01 an renouvelable
<i>Durée de la mission :</i>	30 semaines réparties sur toute la durée du projet.
<i>Lieu :</i>	Alger et autres wilayas (Algérie).
<i>Date prévue de début :</i>	Dès que possible.
<i>Superviseur:</i>	Sous la supervision de l'Analyste au programme du PNUD et du Directeur National du Projet, l'expert national juriste en droit de l'environnement, de la biodiversité et sur l'accès et le partage des avantages (APA) collabore activement avec le Coordinateur National du Projet et le conseiller technique du projet.

### II. CONTEXTE DU PROJET

Le Gouvernement de l'Algérie pilote un projet pour l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et des connaissances traditionnelles associées en conformité avec les dispositions de la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Nagoya, en Algérie. Ce projet bénéficie du financement du FEM, avec un cofinancement du PNUD et du Gouvernement Algérien.

De par sa taille et son emplacement géographique, l'Algérie est un pays important en termes d'écosystèmes et de diversité des espèces. Ceci en fait un pays attrayant pour les bio prospections, et fournit un potentiel à explorer pour la création de nouvelles richesses et favoriser le développement, conformément à la nouvelle stratégie nationale révisée pour la diversité biologique (SPANB).

La Convention sur la diversité biologique (CDB), dans son article 15, vise à définir le droit international sur la relation entre les fournisseurs et les utilisateurs des ressources biologiques et génétiques. Dans ce contexte, un régime d'accès et de partage des avantages (APA) représente une occasion pour renforcer considérablement les objectifs et les mesures de conservation de la biodiversité, en permettant la création de ressources additionnelles pour l'utilisation durable. Cependant, l'Algérie ne dispose actuellement que d'une ébauche d'un cadre juridique non fonctionnel qui régit la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques en particulier.

En effet, en 2014, une Loi-cadre sur les ressources biologiques a été adoptée, mais l'absence de textes d'application constituant un cadre réglementaire d'APA national cohérent n'a pas permis l'utilisation des RG et le partage des avantages. Aussi, un régime d'APA efficace doit être développé, suite à une large consultation avec les parties prenantes, devant faciliter l'accès aux ressources génétiques et permettre le partage juste et

équitable des avantages découlant de leur utilisation durable au profit de la biodiversité et des fournisseurs de ces ressources.

Le développement de ce cadre juridique et institutionnel exige la mise en œuvre rapide et efficace de la Loi sur les ressources biologiques de 2014 et l'harmonisation avec les instruments juridiques et réglementaires en vigueur concernant les ressources génétiques et biologiques. Le cadre devrait être en conformité avec la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Nagoya, prenant en compte d'autres processus internationaux pertinents. Il doit également bénéficier du soutien nécessaire pour renforcer les capacités nationales dans divers domaines, en vue d'une mise en œuvre efficace aux niveaux national et local.

C'est dans ce contexte que le Projet FEM-PNUD a été lancé. Son objectif est de consolider les actions de conservation et d'utilisation durable des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés en Algérie à travers le développement et la mise en œuvre d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès et le partage des avantages (APA), conformément aux dispositions de la CDB et du Protocole de Nagoya.

Pour atteindre ces objectifs, le projet sera axé sur deux composantes principales, comme suit :

1. Développer une politique nationale, et un cadre juridique et institutionnel ;
2. Renforcer les capacités des institutions nationales compétentes.

Le PNUD Algérie, en partenariat avec la Direction Générale des Forêts, auprès du Ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, recrute un candidat qualifié pour le poste mentionné ci-dessous. Le contrat d'un an renouvelable sera fondé sur les résultats et sur une évaluation positive des résultats du titulaire. Les conditions d'emploi dépendront du type de contrat proposé.

### III. TACHES ET RESPONSABILITES

L'Expert national juriste en droit de l'environnement, de la biodiversité et en APA (EN1) recruté pour le Projet et placé sous l'autorité de l'Analyste au programme PNUD et du Directeur National du Projet et du Coordinateur national du projet, devra travailler en étroite collaboration et concertation avec l'expert international sur la mise en œuvre du protocole nationale et internationale du Protocole de Nagoya (EI1) durant tout le cycle du Projet, ainsi qu'avec d'autres consultants nationaux pour l'élaboration de cadre juridique et institutionnel national en matière d'APA ( y compris l'élaboration des AVP et Projet de textes y afférents) et d'élaboration et de mise en œuvre de Programme d'information et de vulgarisation du cadre national APA proposé/adopté et de Programme de renforcement des capacités nationales en matière d'APA et de mise en place du cadre national juridique et institutionnel, il aura des tâches 100% techniques.

#### Objectifs :

Remplir un rôle de coordonnateur et d'interlocuteur pour la mise en place d'un cadre réglementaire et institutionnel approprié pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

#### PRINCIPALES TACHES

- Ré/Actualisation de l'Analyse /synthèse et diagnostic de l'état des lieux du contexte juridique et institutionnel national en matière de biodiversité ressources biologiques(RB) et ressources génétiques (RG), de droits à la propriété intellectuelle(DPI) et connaissances traditionnelles associées (CTA).  
*\*Etude du cadre existant réglementant l'accès aux RB et RG et aux CTA, et le partage des avantages qui en découlent*  
*\*Etude des politiques et stratégies nationales et sectorielles en lien avec les RG, CTA et l'APA (forêts, agriculture, pêche, santé, recherche, culture, recherche, industrie, commerce, (DPI)...*
- Ré/Actualisation de l'étude, analyse/diagnostic des Acteurs institutionnels concernés par la gestion de la gouvernance des RB, RG et CTA et/ou devant être impliqués dans la stratégie de mise en œuvre de cadre national APA (Départements ministériels, institutions publiques spécialisées, collectivités locales, société civile et secteur privé) ;
- Ré/Actualisation de l'étude, analyse/diagnostic des Acteurs qui seront affectés par la mise en œuvre d'un cadre juridique national APA (santé, recherche, industrie, commerce, société civile, secteur privé...) ;
- Analyse (étude comparative) de cadres juridiques et institutionnels adoptés dans d'autres pays ayant des similitudes et avantages comparatifs avec le contexte national ;
- Analyse des lacunes du cadre juridique national existant en matière d'APA et du Protocole de Nagoya (biodiversité, RB, RG, CTA et DPI) et Recommandations préliminaires /générales pour un cadre national APA performant et compréhensif avec le contexte et les spécificités nationales et le Protocole de Nagoya ;

- Proposition d'un cadre juridique national adapté aux contextes et spécificités nationales et compréhensif avec l'APA et le Protocole de Nagoya ;
- Proposition d'un cadre institutionnel national adapté aux contextes et spécificités nationales et compréhensif avec l'APA et le Protocole de Nagoya.

Ces différentes études et analyses doivent être réalisées sur la base d'enquêtes et d'entretiens avec les principales institutions nationales (services juridiques...)

L'expert sera en charge des tâches sous-jacentes obligatoires suivantes :

- Animation et encadrement d'ateliers consultatifs et de formation sur le cadre national APA (juridique et institutionnel) ;
- Contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de programme de renforcement des capacités nationales en matière d'APA et de cadre national en lien avec l'APA et le Protocole de Nagoya,
- Participation à des réunions et ateliers organisés dans le cadre du Projet.

#### IV. PRODUITS ATTENDUS (LIVRABLES)

- Etude du cadre existant réglementant l'accès aux RB et RG et aux CTA, et le partage des avantages qui en découlent ;
- Etude des politiques et stratégies nationales et sectorielles en lien avec les RG, CTA et l'APA (forêts, agriculture, pêche, santé, recherche, culture, recherche, industrie, commerce, (DPI)...)
- Etude, analyse/diagnostic des Acteurs institutionnels concernés par la gestion de la gouvernance des RB, RG et CTA et/ou devant être impliqués dans la stratégie de mise en œuvre de cadre national APA ;
- Etude, analyse/diagnostic des Acteurs qui seront affectés par la mise en œuvre d'un cadre juridique national APA ;
- Etude comparative de cadres juridiques et institutionnels adoptés dans d'autres pays ayant des similitudes et avantages comparatifs avec le contexte national ;
- Analyse des lacunes du cadre juridique national existant en matière d'APA et du Protocole de Nagoya (biodiversité, RB, RG, CTA et DPI) et recommandations préliminaires /générales pour un cadre national APA performant et compréhensif avec le contexte et les spécificités nationales et le Protocole de Nagoya ;
- Cadre juridique national adapté aux contextes et spécificités nationales et compréhensif avec l'APA et le Protocole de Nagoya ;
- Cadre institutionnel national adapté aux contextes et spécificités nationales et compréhensif avec l'APA et le Protocole de Nagoya ;
- Document de contribution à la préparation du rapport final du projet.

**Observations** : Les livrables comprennent également des tâches sous-jacentes, et pour chaque livrable, l'expert sera appelé à présenter un rapport d'activités, qui devra être validé.

#### V. COMPETENCES

##### COMPETENCES PRINCIPALES

- o De préférence un doctorat ou un diplôme d'études supérieures (LLM) en droit de l'environnement. Une bonne connaissance de la CBD, du Protocole de Nagoya et du Protocole de Carthagène serait un atout ;
- o Une connaissance confirmée (ou « avérée ») du contexte juridique et institutionnel national en matière d'environnement, biodiversité, ressources biologiques, ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées et DPI

- Une expérience confirmée dans la révision et l'analyse de textes nationaux et des systèmes institutionnels ;
- Une expérience confirmée dans l'élaboration de documents pertinents (publications, rapports et documents connexes) ;
- Capacité à communiquer efficacement oralement et par écrit, et de présenter des informations complexes et techniques à des auditoires techniques ou généraux ;
- Une connaissance et compréhension des décisions et processus de l'APA ;
- Une expérience préalable dans la SPANB est un atout.

## VI. QUALIFICATIONS

<i>Education:</i>	Doctorat ou un diplôme d'études supérieures (LLM) en droit de l'environnement.
<i>Expérience :</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une expérience professionnelle confirmée dans la révision et l'analyse des textes nationaux et des systèmes institutionnels.</li> <li>○ Une connaissance confirmée du contexte juridique et institutionnel national en matière d'environnement, biodiversité, ressources biologiques, ressources génétiques, Connaissances Traditionnelles Associées et DPI ;</li> <li>○ Une expérience confirmée dans l'élaboration de documents pertinents (Publications, rapports et documents connexes) ;</li> <li>○ Capacités à communiquer efficacement et par écrit, et de présenter des informations complexes et techniques à des auditoires techniques ou généraux ; connaissance et compréhension des décisions et processus de l'APA ;</li> <li>○ Une expérience préalable dans la SPANB (stratégie nationale et plan d'action sur la biodiversité) est un atout.</li> </ul>
<i>Langues:</i>	La parfaite maîtrise du français et de l'arabe est requise, la connaissance de l'Anglais est un atout.

## VI. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE

### **OFFRE TECHNIQUE**

- CV ou P11 (annexe 4) dûment rempli et signé indiquant au moins trois personnes de référence ;
- Formulaire de confirmation d'intérêt et de disponibilité (annexe 3) dûment rempli et signé,
- Note méthodologique expliquant l'approche proposée pour l'exécution de la mission, ainsi qu'un plan de travail (calendrier).

### **OFFRE FINANCIERE**

L'offre financière doit être forfaitaire (incluant frais de déplacement, hébergement etc..) pour la réalisation des produits attendus (livrables) selon le calendrier d'exécution proposé pour cette mission. Elle doit être exprimée en Dinars algériens,

## VII. CRITERES D'EVALUATION DE L'OFFRE

Les offres seront évaluées en deux étapes selon les critères suivants :

### **A. EVALUATION TECHNIQUE**

<b>Critère technique</b>	<b>Note</b>	
1	Qualification académique.	15
2	Une expérience professionnelle confirmée dans la révision et l'analyse des textes nationaux et des systèmes institutionnels.	35
3	<p>Une connaissance confirmée du contexte juridique et institutionnel national en matière d'environnement, biodiversité, ressources biologiques, ressources génétiques, Connaissances Traditionnelles Associées et DPI ;</p> <p>Une expérience confirmée dans l'élaboration de documents pertinents (publications, rapports et documents connexes).</p> <p>Capacités à communiquer efficacement et par écrit, et de présenter des informations complexes et techniques à des auditoires techniques ou généraux ; connaissance et compréhension des décisions et processus de l'APA.</p>	10

4	Expérience préalable dans la SPANB (stratégie nationale et plan d'action sur la biodiversité) est un atout.	10
Total		70
<b>B. EVALUATION FINANCIERE</b>		
<p>Les offres qualifiées ayant obtenues 70 % à l'évaluation technique passeront à l'évaluation financière. Chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec l'offre financière la moins disante (Fm) de la manière suivante : <b>NF = 100 x Fm / F</b> (F étant le prix de l'offre financière). Pour finir, les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations (70% pour la proposition technique ; 30% pour la proposition financière) ; pour aboutir à une note globale (NG). Le marché sera adjudgée à l'offre ayant obtenu la note globale (NG) pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité).</p>		

## I. DEPOT DES CANDIDATURES

- o Les candidat(e)s intéressé(e)s voudront bien adresser leur candidature en indiquant la référence à l'adresse suivante : **procurement.project.dz@undp.org au plus tard le 16 mars 2018 (23h59 heure algérienne).**

*Seules les candidatures répondant aux critères susmentionnés seront prises en considération.*